

Nous coopérerons activement afin d'imprimer un nouvel élan au progrès démocratique, à la bonne gestion des affaires publiques, à l'État de droit et aux droits de l'homme. Dans l'avenir, nous accorderons une attention accrue à la diplomatie préventive, au maintien et à la consolidation de la paix. Nous coopérerons étroitement sur la question de l'ex-Yougoslavie. Nous nous efforcerons ensemble de reconstruire une société civile viable dans cette région détruite par la guerre et de créer les conditions nécessaires d'une paix durable.

Sur la base des expériences communes dans l'aide aux nouvelles démocraties de l'Europe centrale et orientale, à la Russie, à l'Ukraine et aux autres NEI, nous chercherons ensemble à établir des fondements solides pour la stabilité, la démocratie, l'économie de marché et la croissance économique dans la région.

Nous adopterons de nouvelles mesures afin d'accroître notre collaboration dans toutes les instances chargées de la maîtrise des armements et de la non-prolifération des armes de destruction massive. Dans le domaine de la maîtrise des armes conventionnelles, y compris dans le cadre de l'objectif d'élimination des mines terrestres antipersonnel, nous sommes convenus de déployer des efforts particuliers. Pour relèver les défis que constituent les menaces pesant sur la sécurité mondiale et l'effet transnational des tendances mondiales, nous renforcerons la coopération afin de mieux affronter des problèmes tels que la dégradation de l'environnement, la sécurité nucléaire, la migration non contrôlée, le terrorisme et la criminalité internationale. Nous chercherons à nous assurer le soutien d'autres membres des Nations Unies afin de promouvoir des systèmes internationaux efficaces, là où le besoin s'en fait sentir.

Rappelant la priorité que nous accordons à l'aide au développement, notamment vis-à-vis des pays les moins développés, nous convenons de renforcer notre coordination dans les enceintes multilatérales et de coopérer plus activement au niveau bilatéral.

Nous stimulerons la prospérité économique en adoptant des mesures qui consolident nos relations commerciales et intensifient les contacts interentreprises ; de même, nous nous attacherons en priorité à résoudre les litiges commerciaux bilatéraux en suspens et à renforcer le